

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	- (2024)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Nouvelle adaptation des structures de la protection civile valaisanne au 01.01.2024
<b>Autor:</b>	Noth-Ecoeur, Marie-Claude
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1055427">https://doi.org/10.5169/seals-1055427</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Vetroz, 2023. Photo © PCi VS, Dany Suter.

*Valais*

## Nouvelle adaptation des structures de la protection civile valaisanne au 01.01.2024

**Marie-Claude Noth-Ecoeur**

Cheffe de service, OCC VS

Entre la création de la protection civile en 1963 et aujourd'hui, la protection civile (PCi) valaisanne s'est constamment adaptée à son environnement et aux besoins sécuritaires de son époque.

### Histoire de la PCi valaisanne jusqu'à nos jours

Jusqu'en 1995, le canton du Valais comptait 128 organisations de protection civile, pour la plupart sous la responsabilité communale. Au fil des années, ce nombre est descendu à 93. Puis, trois grandes réformes ont été réalisées :

En 2003 : optimisation des organisations de protection civile : diminution à 38 organisations de protection civile (communales ou intercommunales) et création de 3 détachements régionaux d'interventions (sous la conduite du canton).

En 2012 : cantonalisation de la PCi. Le financement de la PCi est devenu cantonal. Le nombre d'organisations de protection civile (OPC) a été réduit à 6 (soit Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey). La conduite opérationnelle est assurée avec 21 EPT professionnels dans les 6 OPC. 4 EPT assurent l'instruction au centre cantonal de Grône. Le nombre d'astreints est supérieur à 3'500.

Val d'Illiez, 2023. Photo: Dany Suter.



En 2024 : adaptation à la nouvelle loi fédérale. Les éléments de cette nouvelle réforme sont explicités ci-dessous.

### La PCi valaisanne en 2024

L'Office cantonal de la protection civile (**OCPCi**) dépend du Service de la sécurité civile et militaire (**SSCM**), chapeauté par le Département de la sécurité, des institutions et du sport (**DSIS**).

Dans le cadre de la nouvelle réforme, le SSCM a porté depuis juin 2022 le projet de modification de la loi cantonale de la protection civile (LPCi), datant de 2012, par une loi d'application (LAPCi) afin de respecter le cadre légal défini dans la loi fédérale en la matière (LPPCi) en application depuis 2021.

Après un travail de fond au sein du service et une année échelonnée de rencontres avec les parties prenantes, la LAPCi a été proposée au Grand Conseil valaisan le 13 juin 2023 qui l'a acceptée en première lecture le 15 juin 2023 à l'unanimité pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Les nouveautés

La cantonalisation complète du personnel des OPC (15 EPT), anciennement engagé au sein des 6 villes siège, mais financé intégralement par le canton, afin de garantir une unité de doctrine pour l'entier du personnel.

La réorganisation complète de la partie opérationnelle de la PCi valaisanne avec un fonctionnement uniforme et une structure 100% cantonale, directement rattachée à l'OCPCi afin de conduire les 2'400 astreints (APCi) actifs. Ceci a impliqué :

- Une diminution de 6 organisations de protection civile (Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey) à 3 arrondissements comptant 800 APCi chacun, soit : Haut-Valais, Valais central et Bas-Valais.
- Une uniformisation de la composition des états-majors professionnels dans chacun des arrondissements avec 1 commandant, 1 commandant remplaçant avec une fonction métier et 3 collaborateurs avec une fonction métier (par fonction métier, on entend une responsabilité dans un domaine administration, matériel, construction ou instruction).



Incendie de Bitsch, 2024.

- Le maintien des locaux décentralisés pour le personnel PCi dans les villes suivantes : Brigue, Viège, Sierre, Martigny et Montheys.

La reprise du contrôle des 9'600 abris privés, communaux et cantonaux sur tout le territoire valaisan par le canton avec l'engagement de 2 personnes spécialement dédiées à cette tâche.

#### **Etat de la situation avril 2024**

La transition structurelle initiée depuis l'acceptation de la LAPCi par le Grand Conseil valaisan s'est déroulée selon la planification établie par l'autorité compétente. Les défis concernant la transition tant au niveau humain et matériel que logistique ont été surmontés. Le transfert entre les outils informatiques des villes et ceux du canton s'est déroulé sans encombre. Le personnel des arrondissements a maintenu les disponibilités opérationnelles de la PCi tout au long du processus de changement.

Les premiers engagements se sont déroulés à l'entièr satisfaction des organisateurs. Notons par exemple le soutien aux épreuves de coupe du monde de ski paralympique à Veysonnaz/Sion, de ski de fonds à Goms, de ski dame à Crans Montana ou de Snowboardercross et de skicross à Veysonnaz/Sion.

Les arrondissements PCi ont terminé leurs phases de réorganisation et sont prêts à relever les défis à venir. Le maintien des capacités opérationnelles de la troupe dans le cadre des cours de répétition tout au long de l'année reste et restera une priorité. De plus, cette année, la PCi valaisanne est engagée en soutien de l'Armée pour l'organisation de la Patrouille des Glaciers.

#### **Les risques :**

La PCi se prépare activement à intervenir en soutien aux partenaires sur la base de l'analyse des risques effectuée par l'Observatoire cantonal des risques (OCRI)<sup>1</sup>. En effet, comme tout canton, le Valais est un lieu entouré de dangers dont les principaux reconnus sont la pénurie et panne d'électricité, le tremblement de terre, la pandémie et la vague de chaleur et sécheresse.

Les engagements suivants nécessitent une préparation particulière ainsi qu'une planification établie et entraînée régulièrement dans le cadre des cours de répétition :

- La mise en place de génératrices de secours en cas de blackout au profit de la Police cantonale (PC) afin de garantir le fonctionnement des antennes relais Polycom.
- L'exploitation de 2 berces de décontamination au profit de l'organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS). Les berces sont basées dans les industries chimiques chez CIMO à Montheys et sur le site de la Lonza à Viège.
- La préparation du détachement d'intervention rapide basé dans le Haut-Valais concernant la problématique d'un événement majeur dans le tunnel de base du Lötschberg.
- Le personnel de la cellule aide à la conduite dédiée à l'organe cantonal de conduite (OCC).

Afin de soutenir les autorités communales et cantonales, 2 axes importants ont été définis. Premièrement, la structure de conduite doit être de qualité et garantie. Un accent particulier a été donné à la formation des cadres professionnels et de milice.

Deuxièmement, des moyens adaptés aux besoins sont nécessaires. Pour ce faire, depuis 10 ans, la PCi modernise constamment son matériel pour offrir plus de performances et recherche de nouvelles solutions lors de ses acquisitions. Voici des exemples concrets :

- 26 compresseurs de nouvelle génération ;
- 4 remorques d'éclairages (couvrant 6'000m<sup>2</sup> par unité) ;
- 4 pompes à eau usée électrique (2'500 l/min) ;
- 12 pompes à eau électrique (800 l/min) ;
- 12 remorques pour le carburant au profit des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) ;
- 6 remorques de commandement (tente 6m x 4m et matériel de conduite) ;
- 2 réservoirs (400 l) pour le transport d'eau potable (compatible avec les remorques AOSS) ;
- 3'000 lits de camp et 3'000 sacs de couchage ;
- Remplacement des anciennes remorques PCi par des remorques en aluminium ;
- Renouvellement de la flotte des véhicules PCi.

En 2023, la PCi Valaisanne est notamment intervenue lors des événements suivants :

- Incendie de la halle industrielle de Vétroz avec la mise à disposition d'éclairages et la récupération des scories des panneaux solaires dans les champs avoisinants.
- L'incendie de Bitsch : la PCi a été engagée au poste de commandement et dans la gestion de la logistique « ravitaillement » lors de la phase d'extinction. Elle est intervenue également sur le terrain en collaboration avec les sapeurs-pompiers pour éteindre les feux de souches et avec l'armée dans la recherche des points chauds souterrains. Elle a été d'une aide précieuse lors de la reddition du matériel d'intervention.

#### **La PCi 2024 en chiffres**

- 1 centre d'instruction performant (à Grône) avec le siège administratif de l'Office ;
- 30 professionnels (voir organigramme) ;
- 3 arrondissements opérationnels : Haut-Valais, Valais central et Bas-Valais ;
- 2'400 astreints actifs (800 par arrondissement) ;
- 180 nouveaux astreints formés chaque année (francophones ou germanophones) ;
- 40 semaines d'engagement sur l'année (aux cours de répétition et lors d'interventions en faveur de la collectivité) ;
- 66 véhicules (véhicules 4x4, bus 9 places, pickup, voitures, ainsi que des véhicules 100% électrique) ;
- 9'600 abris de protection civile (de 4 à 2'000 places).

<sup>1</sup> voir: <https://www.vs.ch/web/sscm/ocri>

- Les intempéries en Valais en novembre et plus particulièrement dans la Vallée d'Illiez en décembre 2023 ont nécessité l'engagement de la PCi pour le soutien aux états-majors engagés dans les communes, ainsi que pour la prise en charge de la population évacuée.

## Conclusion

La PCi valaisanne poursuit sa mue afin d'augmenter son efficience tout en garantissant sa disponibilité et ses capacités opérationnelles. Les besoins sécuritaires évoluent et PCi valaisanne se doit de s'adapter aux attentes sécuritaires de la société.

Les crises se succèdent et parfois se superposent. Les situations particulières et/ou extraordinaires se multiplient. Il est intéressant de noter que les interventions principales sont bien souvent liées au réchauffement climatique et à l'instabilité géopolitique. De plus, la PCi valaisanne est mise sur pied toutes les années afin de soutenir plusieurs événements sportifs d'importance nationale ou internationale (coupe du monde de ski à Crans Montana, championnats du monde VTT 2025) ou sociétaux (camps des scouts suisses 2022). Notre participation dans la cadre de ces manifestations doit apporter une plus-value réelle aux astreints avec comme objectif la préparation à l'intervention qui reste au centre de nos préoccupations.

La PCi valaisanne a fait ses preuves en qualité de partenaire fiable, professionnel, résilient, offrant des prestations de qualité afin d'apporter une grande valeur ajoutée lors des interventions en faveur de la protection de la population.

Par conséquent, la nouvelle réforme doit permettre à la PCi cantonale d'optimiser ses structures, avec des processus de travail clairement définis, tout en restant proche des citoyens, des autorités locales et des partenaires sécuritaires.

M.-C. N.-E.

## Addendum et Errata

NdlR: Les auteurs respectifs des articles parus dans RMS No. 2/2024 aux pages 15 et 58, nous ont demandé de publier les mentions suivantes.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la politique ou la position officielle de l'Académie de l'armée de l'air des Etats-Unis, de l'armée de l'air, du Ministère de la Défense ou du Gouvernement Américain. PA USAFA-DF-2024-68

Le texte de la SMG publié dans la RMS 02-2024, p. 58-59, est une adaptation libre par l'of sp̄c Catalina Roth de l'éditorial rédigé par le lieutenant-colonel Roland Bodmer pour le bulletin *Eclairage* No.03/2023, disponible sous le lien suivant: <https://www.smg-ge.ch/bulletin-eclairage/>.

NdlR.



## Organigramme 2024 de l'Office cantonal de la protection civile

